



COMPTES

ANNUELS



Bilan Actif

ACTIF	(en milliers d'€uros)	31-déc	
		2015	2014
Immobilisations incorporelles :	(note 3)		
- Valeurs brutes		11 363	11 944
- Amortissements et dépréciations		-10 401	-10 983
Valeur nette		962	961
Immobilisations corporelles :	(note 4)		
- Valeurs brutes		363 441	366 938
- Amortissements et dépréciations		-217 527	-222 803
Valeur nette		145 914	144 135
Immobilisations financières :	(note 5)	117	481
Total immobilisations		146 993	145 577
Stocks :		105	64
Avances et acomptes versés sur commandes :		167	47
Créances :			
- PMU	(note 6)	70 608	71 078
- Groupes et associés		76	882
- Intervenants	(note 7)	1 799	343
- Créances diverses	(note 8)	13 661	16 751
Valeurs mobilières de placement :	(note 9)	330 884	364 064
Disponibilités :	(note 10)	14 680	9 239
Charges constatées d'avance :	(note 11)	8 591	9 204
Total actif circulant		440 571	471 672
Total de l'actif		587 564	617 249



Bilan Passif

PASSIF	(en milliers d'€uros)	31-déc	
		2015	2014
Réserves		409 112	422 631
Résultat de l'exercice		-45 934	-13 519
Subventions d'investissements		671	857
Total capitaux propres	(note 12)	<u>363 849</u>	<u>409 970</u>
Provisions pour risques et charges	(note 13)	<u>36 390</u>	<u>42 114</u>
Dettes financières	(note 14)	1 690	2 315
Fournisseurs	(note 15)	7 842	8 161
Dettes sur immobilisations	(note 15)	3 832	4 887
Dettes fiscales et sociales	(note 16)	19 908	16 715
PMU	(note 6)	10 258	343
Groupes et associés	(note 17)	40 263	40 307
Intervenants	(note 7)	103 298	92 320
Autres dettes		34	88
Produits constatés d'avance		200	29
Total dettes		<u>187 325</u>	<u>165 166</u>
Total du passif		<u>587 564</u>	<u>617 249</u>



Compte de Résultat

(en milliers d'€uros)

		2015	2014
Produits d'exploitation :			
Produits PMU et PMH	(note 18)	485 073	505 919
Produits de la gestion propre	(note 19)	77 895	78 498
Reprises de provisions et de dépréciations		3 264	2 038
Total produits d'exploitation		566 233	586 455
Charges d'exploitation :			
Charges Pari Mutuel/autres services communs	(note 20)	202 744	201 521
Charges spécifiques province	(note 21)	1 039	86
Charges spécifiques encouragem.à l'élevage	(note 22)	273 912	273 627
Fonds équitation		8 169	8 431
Achats		12 562	13 127
Services extérieurs	(note 23)	21 693	22 101
Autres services extérieurs (honor.,publicité,...)		21 522	21 811
Impôts, taxes et versements assimilés		4 932	5 068
Charges de personnel	(note 24)	42 806	41 684
Charges diverses de gestion courante		717	658
Amortissements		12 778	13 767
Dépréciations de l'actif circulant		249	449
Provisions pour risques et charges		3 864	2 731
Total charges d'exploitation		606 987	605 060
Résultat d'exploitation		-40 754	-18 605
Produits financiers :	(note 25)	2 834	4 446
Charges financières :		2	25
Résultat financier		2 832	4 422
Produits exceptionnels :		21 517	4 318
Charges exceptionnelles :		29 529	3 654
Résultat exceptionnel	(note 26)	-8 012	664
Résultat net		-45 934	-13 519



Comptes annuels

exercice 2015

Annexe

Note 1 Activité de France Galop

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, France Galop est la Société Mère des courses au galop en France.

Ses missions sont les suivantes :

- ♦ améliorer la race chevaline à travers la distribution de prix, primes et allocations de courses auprès des propriétaires et éleveurs,
- ♦ organiser et règlementer les courses au galop sur les hippodromes de France. Ces missions se déploient à travers l'établissement d'un programme et calendrier de courses et l'édiction du Code des Courses au galop,
- ♦ assurer la gestion en propre de six hippodromes et de trois centres d'entraînement,
- ♦ déléguer aux GIE Pari Mutuel Urbain (PMU) et GIE Pari Mutuel Hippodrome (PMH)¹, la collecte des enjeux sur les courses au galop, respectivement en dehors des hippodromes, et dans l'enceinte des hippodromes, ceux-ci étant chargés d'en assurer la redistribution aux parieurs gagnants, à l'État et aux sociétés de courses (voir note 18).

France Galop est soumise à la tutelle des ministères de l'Agriculture (distribution des encouragements à l'élevage), du Budget (prélèvement de l'État sur les enjeux), et de l'Intérieur (avis des Renseignements Généraux, police des jeux).

La principale ressource de France Galop est constituée par la quote-part du Produit Brut des Paris encaissée par le GIE PMU sur les courses organisées au galop, directement sur ses hippodromes et lors des réunions de courses organisées par des sociétés de courses de province. En contrepartie, France Galop prend en charge l'intégralité des coûts de fonctionnement du GIE PMU, au prorata de son activité.

S'agissant des enjeux versés par les parieurs sur les hippodromes, leur collecte est assurée par un autre GIE, le Pari Mutuel Hippodrome (PMH) dont France Galop est également membre. Comme pour le GIE PMU, France Galop perçoit de ce GIE une part de ces enjeux, comptabilisée dans ses produits d'exploitation, et prend en charge sa part dans les charges du GIE.

France Galop dispose de produits propres qui proviennent :

- ♦ de sommes perçues auprès des sociétaires, telles que les cotisations, les engagements et forfaits, les abonnements aux publications, les droits d'utilisation de terrains d'entraînement, ... ;
- ♦ des locations du patrimoine immobilier et autres locations d'espaces ;
- ♦ de parrainage par des tiers des grandes épreuves ;
- ♦ des droits de télévision en France et à l'étranger ;
- ♦ des entrées sur les hippodromes.

¹ jusqu'au 15 septembre 2015



Les allocations versées par France Galop aux propriétaires et éleveurs des chevaux vainqueurs des courses de galop, sont appelées « Encouragements » et forment l'un des principaux postes de charge de France Galop.

Les professionnels (propriétaires, éleveurs, entraîneurs, jockeys) doivent ouvrir un compte dans les livres de France Galop. Au débit de ces comptes, sont inscrites les sommes à verser au titre de l'inscription des chevaux aux courses ainsi que le prix des prestations de services rendues aux membres. Sont crédités sur ces comptes les encouragements revenant aux propriétaires et éleveurs des chevaux vainqueurs ou placés dans les courses. En outre, France Galop procède à la répartition automatique de toutes les sommes dues règlementairement et/ou contractuellement entre les propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys. Au-delà de ces opérations, ces professionnels ont la possibilité d'effectuer des dépôts ou des retraits de liquidités.

France Galop assure la tutelle des sociétés de courses de province pour sa spécialité. Pour celles d'entre elles qui organisent des courses faisant l'objet du pari mutuel au niveau national, France Galop perçoit un pourcentage, versé par ces sociétés de courses, sur la quote-part du Produit Brut des Paris qui leur revient sur les enjeux collectés par le GIE PMU. Pour les sociétés de courses de province n'organisant pas de courses bénéficiant du pari mutuel urbain, France Galop contribue à l'équilibre financier de leurs comptes. Dans tous les cas de figure, France Galop assure le financement des encouragements à l'élevage distribués dans toutes les courses publiques qu'elles soient supports de prises de paris au niveau national, au plan régional ou simplement à l'échelon local.

Les gains non réclamés par les parieurs, dans un délai fixe après chaque réunion de courses, sont directement versés par le GIE PMU et le GIE PMH dans un fonds appelé Fonds des Gains Non Réclamés (FGNR) géré par la Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF). Les sommes ainsi collectées par la Fédération sont utilisées pour financer le régime de retraite supplémentaire dont bénéficie le personnel de l'Institution des courses, géré par l'Organisme de Retraite et de Prévoyance des Employés des Sociétés de Courses (ORPESC).

La formation professionnelle était financée précédemment par le fonds des gains non réclamés et par des ressources complémentaires versées par France Galop via la Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF). Depuis que la loi du 12 mai 2010 d'ouverture des paris en ligne attribue à France Galop une mission de service public en matière de formation professionnelle, France Galop effectue directement des versements à l'Association de Formation et d'Action Sociale des Écuries de Course (AFASEC), à hauteur de la moitié des besoins de financement de cet organisme.

La Fiscalité relative aux paris hippiques a évolué depuis le 1er janvier 2014 de la façon suivante :

L'article 22 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 rétablit la taxe affectée prévue dans la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et fixe les fourchettes suivantes :

- ✓ pour la taxe affectée : entre 5 et 6,5 %,
- ✓ pour le prélèvement fiscal : entre 4,6 % et 5,7 %, soit au total entre 6,4 % et 7,5 % avec la CSG et la CRDS.

Le décret n° 2013-1320 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n° 2010-909 du 3 août 2010 fixant le taux de la redevance due par les opérateurs agréés de jeux ou de paris en ligne en application de l'article 1609 tertricies du code général des impôts fixe ce taux à 5,9 %. Le décret n° 2014-1694 du 30 décembre 2014 a porté ce taux à 6,1 %.

Le décret n° 2013-1321 du 27 décembre 2013 fixant le taux du prélèvement mentionné à l'article 302 bis ZG du code général des impôts fixe ce taux à 5,3 %.



Note 2 Méthodes comptables

Les comptes annuels de France Galop sont établis conformément au plan comptable particulier des sociétés de courses, régi par le décret 97-456 du 5 mai 1997 et modifié par le décret n°2006-1375 du 13 novembre 2006.

Le plan comptable des sociétés de courses intègre en particulier les dispositions du règlement CRC 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux associations.

Les principales méthodes comptables appliquées par France Galop sont indiquées ci-dessous.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des licences d'utilisation de logiciels. Elles sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur une durée de trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Pour les biens reçus à titre d'apports en nature par France Galop, le coût d'acquisition correspond à la valeur d'apport figurant dans le traité d'apport.

Lors de la fusion intervenue le 28 décembre 1994 entre la Société Mère du Galop, dénommée par la suite France Galop, avec deux autres sociétés de courses, les méthodes de valorisation des immobilisations corporelles apportées ont été les suivantes :

- ♦ les immeubles autres que les hippodromes ont été évalués à leur valeur de marché à la date de l'apport,
- ♦ les hippodromes ont été apportés sur la base d'une mise à jour de leur valeur comptable, celle-ci étant issue d'un apport précédent effectué à la valeur de marché,
- ♦ l'apport des autres immobilisations corporelles a été effectué à la valeur nette comptable.

Certaines immobilisations corporelles, telles que les immeubles, comportent des éléments devant donner lieu à des remplacements à intervalles réguliers. Ces éléments sont comptabilisés distinctement et amortis selon un plan d'amortissement qui leur est propre.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée estimée d'utilisation par France Galop. Ces durées sont actuellement les suivantes :

Bâtiments, gros œuvre	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel d'exploitation spécifique	5 ans
Autre matériel d'exploitation	10 ans
Cars vidéo, régies & accessoires	7 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel vidéo	3 ans
Matériel informatique	3 ans



En présence de constructions et installations édifiées sur sol d'autrui, la durée estimée d'utilisation est bornée par le terme des conventions conclues avec les propriétaires des sites.

Dépréciation des immobilisations

Les dépréciations des immobilisations sont constatées en sus des amortissements lorsque la valeur comptable devient supérieure à la valeur actuelle, celle-ci étant soit la valeur de vente, soit la valeur d'usage si celle-ci est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes figurent au bilan pour des montants reflétant les flux futurs d'encaissement et de décaissement. Cette méthode s'applique également aux créances et aux dettes sans intérêt à échéances longues, ou indéterminées qui ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les créances sur des débiteurs défaillants donnent lieu à une dépréciation sur la base d'un examen de la situation financière de chaque débiteur.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles donnent lieu à une dépréciation si la valeur liquidative, par ligne, devient inférieure au coût d'acquisition.

Subventions d'investissements

France Galop reçoit des subventions d'investissement de collectivités publiques, notamment au titre de la rénovation des hippodromes.

Ces subventions sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Elles sont reprises en résultat selon une durée et une méthode identiques à celles utilisées pour amortir les immobilisations acquises ou créées au moyen des dites subventions.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques ou pour charges est comptabilisée lorsque France Galop supporte une obligation à l'égard d'un tiers, d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite, et qu'il est probable ou certain qu'elle se traduira par un décaissement.

La provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation du décaissement futur.



Engagements sociaux à prestations définies

France Galop supporte actuellement deux régimes à prestations définies en faveur de son personnel. Il s'agit :

- ◆ des indemnités de fin de carrière dues aux salariés lors de leur départ à la retraite ;
- ◆ des gratifications versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, celle-ci étant liée à l'ancienneté.

Une caractéristique commune à ces deux régimes est que l'acquisition définitive des droits par un salarié est conditionnelle à la présence du salarié chez France Galop à l'âge de départ à la retraite (indemnités de départ à la retraite) ou à la date de l'ancienneté requise pour la remise des médailles du travail.

Ces rémunérations différées étant liées à l'activité passée des salariés, les charges correspondantes pour France Galop sont rattachées aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits à ces rémunérations. Ces charges et les provisions correspondantes au passif sont évaluées de manière actuarielle.

Pour éviter la volatilité du résultat de France Galop engendrée chaque année par la comptabilisation en résultat des écarts actuariels au titre de la provision pour indemnités de fin de carrière, il a été décidé d'adopter la méthode dite du « corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels à compter de l'exercice 2014. Ce changement est comptabilisé conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013. Selon la méthode du corridor :

- ✓ la variation de la provision pour indemnités de fin de carrière est comptabilisée en résultat pour sa partie correspondant à l'acquisition des droits au cours de l'exercice et pour celle liée à l'effet de la désactualisation de la provision (effet assimilable à une charge financière) ;
- ✓ les écarts actuariels liés à l'évolution des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux de turnover, l'évolution des tables de survie, le taux moyen d'augmentation des salaires, ne sont pas comptabilisés en charge ou en produit dans le compte de résultat et sont déduits de la provision si les écarts actuariels représentent une perte nette ou ajoutés à celle-ci s'ils représentent un profit net ;
- ✓ les écarts actuariels cumulés non comptabilisés en résultat sont amortis sur le nombre moyen résiduel d'années d'activité d'ici l'âge de la retraite, si ce cumul à l'ouverture de l'exercice excède 10% de la provision hors écarts actuariels à l'ouverture de l'exercice.

A défaut de pouvoir reconstituer les écarts actuariels à l'ouverture de l'exercice, le changement de méthode est effectuée de manière prospective, sans modification des soldes du bilan à l'ouverture de l'exercice.

Les salariés de France Galop bénéficient également d'allocations de retraites supplémentaires (ARS), prévues par un régime redéfini dans un accord du 22 avril 2014, à la suite d'une négociation entre les employeurs de l'Institution des Courses et des représentants des salariés. Suivant le nouveau régime des ARS qui a pris effet le 1er octobre 2014, le financement des ARS continue d'être assuré par le fonds des gains non réclamés (FGNR) mais il est désormais aussi financé par des cotisations réparties entre les employeurs et les salariés demeurant dans le régime. Il est rappelé que le fonds des gains non réclamés est géré par la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH).

Dans l'hypothèse où ces ressources seraient insuffisantes, les deux sociétés mères, France Galop et la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français, se sont engagées à garantir le paiement des ARS (article 2.6 a de l'accord) non seulement pour leur personnel propre mais également pour l'ensemble du personnel des employeurs signataires de l'accord du 22 avril 2014. Il en résulte que, si au cours d'une année les ressources du régime sont insuffisantes pour payer les retraites et la prévoyance, les sociétés de course devront prendre en



charge l'insuffisance de ressources.

Malgré la responsabilité financière ainsi assumée conjointement par France Galop et le Cheval Français, aucune provision n'est constatée au bilan de France Galop au titre des ARS, en raison de prévisions financières à long terme témoignant de ce que le régime devrait être financé à long terme grâce aux cotisations et au FGNR. L'évaluation de l'engagement au titre des ARS est néanmoins indiquée dans les engagements hors bilan compte tenu des incertitudes sur le niveau du FGNR.

Comptabilisation des produits d'exploitation

Le Produit Net des Paris revenant à France Galop sur les enjeux collectés par le GIE PMU et le GIE PMH sont acquis à France Galop à l'issue de chaque course. Cette recette est comptabilisée en produits dans les comptes des périodes au cours desquelles ont eu lieu les courses.

S'agissant des réunions organisées par les sociétés régionales, France Galop appréhende le solde net du Produit Net des Paris revenant aux sociétés régionales déduction de la quote-part des charges du GIE PMU et des coûts d'organisation qui rémunèrent lesdites sociétés régionales (part fixe par réunion et pourcentage des enjeux).

La taxe affectée sur l'ensemble des opérateurs en ligne agréés par l'ARJEL est comptabilisée en produits dans les comptes des périodes au cours desquelles ont eu lieu les courses.

La même méthode est appliquée aux recettes propres de France Galop liées aux courses, telles que les entrées sur les hippodromes, les excédents de réclamation, les engagements et forfaits perçus auprès des propriétaires sur l'ensemble du territoire national.

Les cotisations des sociétaires, les abonnements aux publications, les recettes d'utilisation des terrains, les locations du patrimoine immobilier, les recettes de parrainage, de publicité et de droits audio-visuels sont comptabilisés dans les résultats des périodes au titre desquelles ces recettes sont acquises.

Quote-part de résultat des opérations online

La quote-part du résultat net revenant à France Galop sur les enjeux online collectés par le GIE PMU sur les paris hippiques (depuis le 23/09/2011), sportifs (depuis le 09/06/11) et poker (depuis le 03/07/11) est acquise dès la réalisation de l'évènement.

Ce résultat net est comptabilisé dans les comptes de la période où il est acquis.

Échange de prestations publicitaires

France Galop bénéficie d'actions de promotion, telles que la mise à sa disposition d'espaces publicitaires dans les médias, en échange de la possibilité donnée aux prestataires de disposer d'espaces publicitaires et de formes diverses de parrainage sur les lieux de courses. Ces échanges ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie. Ils font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés en charge et en produit lorsqu'ils ont lieu.



Note 3 Immobilisations incorporelles

	Ouverture de l'exercice	Acquisitions	Virements internes	Cessions et sorties	Clôture de l'exercice
Concessions licences et marques	11 871	240	55	-998	11 168
Immo.en cours incorporelles	73	178	-55		196
Acomptes sur immo.incorporelles					
Valeurs brutes	<u>11 944</u>	<u>417</u>		<u>-998</u>	<u>11 363</u>
Amortissements et dépréciations	10 983	Dotation/Reprise de l'exercice 417		-998	10 401
Valeurs nettes	<u>961</u>				<u>962</u>

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des licences d'utilisation de programmes informatiques

Note 4 Immobilisations corporelles

Évolution des valeurs brutes

	Ouverture de l'exercice	Acquisitions	Virements internes	Cessions et sorties	Clôture de l'exercice
Terrains	64 471			-541	63 930
Agencements terrains	10 182	644	55	-14	10 866
Constructions	112 787	1 170	183	-365	113 775
Constructions sur sol d'autrui	93 671	1 404	214	-12 144	83 145
Installat.techn., matériels et outillage	62 938	3 177	6	-4 235	61 887
Autres immo.corporelles	12 498	438	3	-809	12 129
Immo.en cours corporelles	10 391	2 790	-461	-530	12 190
Acomptes sur immo.corporelles		5 519			5 519
Valeurs brutes	<u>366 938</u>	<u>15 142</u>		<u>-18 639</u>	<u>363 441</u>
Amortissements et dépréciations	222 803	Dotation de l'exercice 12 361		-17 637	217 527
Valeurs nettes	<u>144 135</u>				<u>145 914</u>



Évolution des amortissements

	Ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions et sorties	Clôture de l'exercice
Agencements terrains	4 916	866	-14	5 768
Constructions	78 482	4 438	-317	82 603
Constructions sur sol d'autrui	73 613	2 228	-12 131	63 711
Installations techniques, matériels et outillage	45 973	4 135	-4 138	45 970
Autres immobilisations corporelles	8 543	694	-788	8 449
Total des amortissements	<u>211 529</u>	<u>12 361</u>	<u>-17 388</u>	<u>206 501</u>
		<u>Dotation/Reprise de l'exercice</u>		
Dépréciations	11 274		-249	11 025
Total amortissements et dépréciations	<u>222 803</u>			<u>217 527</u>

Les principales immobilisations corporelles de France Galop sont constituées par le siège social et les hippodromes de Saint Cloud, de Maisons-Laffitte, de Vichy et d'Évry.

Les hippodromes de Chantilly, Longchamp, Auteuil et Deauville sont gérés par France Galop et occupés en vertu de conventions de natures diverses (voir note 23).

Note 5 Immobilisations financières

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Titres de participation :		
- participation dans la SAS Equidia (47,50%)	18	18
- autres titres (part dans la SCI les Pur-sang de la Touques)		
Prêts :	52	142
Autres :	47	321
	<u>117</u>	<u>481</u>



Raison Sociale	Date de création	Capital	Quote-part du capital détenue	Capitaux Propres totaux	dont Résultat 2015
EQUIDIA	4 février 2005	37.000 €	47,5 %	204.653 €	56.691 €
LES PUR-SANG DE LA TOUQUES*	4 janvier 2000	975.015 €	1 part sur 65.001 parts	1.169.317 €	178.383 €

* Clôture au 31 mars

La ligne "prêts" inclut une avance de trésorerie accordée à :

- ✓ la Société des Courses de Vichy Auvergne pour un montant de 300 K€ (échéance de remboursement initiale au 15 septembre 2009), dont le solde résiduel est de 52 K€ au 31/12/15.

Les avances faites ont porté intérêt au taux Eonia majoré de 2,5 %.

En tant qu'association régie par la loi de 1901, France Galop n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés. Si ceux-ci devaient l'être, il en résulterait des comptes assez différents des comptes annuels, du fait principalement de l'intégration proportionnelle du GIE PMU, contrôlé conjointement par France Galop et d'autres sociétés de courses.

Note 6 GIE PMU

Les créances nettes de France Galop sur le GIE PMU, ainsi que les dettes de France Galop à l'égard du GIE PMU, s'analysent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
Créances :		
- fonds de modernisation	46 877	46 877
- projet Pégase	22 867	22 867
- opérations PMU	863	1 333
	<u>70 608</u>	<u>71 078</u>
Dettes PMU :	<u>10 258</u>	<u>343</u>



Les créances de France Galop sur le GIE PMU au titre du fonds de modernisation et du projet Pégase résultent du reversement par France Galop de financements reçus de l’État en vue de financer des investissements informatiques du GIE PMU.

Ces créances ne comportent pas d’échéance précise. Elles sont en principe exigibles à vue. Elles portent intérêt au taux de 102,5 % d’Eonia ou d’Euribor 3M. Les produits financiers correspondant se sont élevés à 8,3 milliers d’euros en 2015 (87,2 milliers d’euros en 2014).

Note 7 Intervenants

	31-déc	
	2015	2014
Créances de France Galop sur les intervenants :		
- propriétaires, éleveurs, entraîneurs		
. valeur brute	285	297
. dépréciation	-195	-130
- jockeys	9	5
- sociétés de courses		
. valeur brute	1 704	180
. dépréciation	-4	-9
Total des créances	1 799	343

Dettes de France Galop à l’égard des intervenants :

- propriétaires, éleveurs, entraîneurs	82 736	74 095
- jockeys	10 549	9 578
- sociétés de courses	10 012	8 647
	103 298	92 320

Afin de recueillir les gains de courses, les intervenants de la filière disposent d’un compte professionnel ouvert dans les livres de France Galop.

Sont crédités sur ces comptes, les prix, primes et indemnités de courses revenant aux éleveurs et propriétaires de chevaux. Les gains des propriétaires sont ensuite défalqués de la part due aux entraîneurs et jockeys des chevaux engagés dans les courses.

Au débit de ces comptes, sont inscrites notamment les sommes à verser au titre de l’inscription des chevaux dans les courses.

Au-delà de ces opérations, ces professionnels ont la possibilité d’effectuer des dépôts ou des retraits de liquidités.

**Note 8 Créances diverses**

	31-déc	
	2015	2014
Clients :		
. valeur brute	3 803	2 802
. dépréciation	-351	-404
Personnel	308	154
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100	103
Etat	9 736	13 164
Autres	65	933
Total des créances	13 661	16 751

Note 9 Valeurs mobilières de placement

	31-déc	
	2015	2014
OPCVM	130 384	123 564
Titres de créances négociables	200 500	240 500
Total des valeurs mobilières de placement	330 884	364 064

Les valeurs de marché au 31 décembre sont, respectivement, de 331.900 K€ pour 2015 et de 365.118 K€ pour 2014.



Note 10 Disponibilités

	31-déc	
	2015	2014
Banques : disponible	4 597	138
Banques : intérêts courus à recevoir	9 958	8 980
Caisses	126	121
Total des disponibilités	14 680	9 239

Note 11 Charges constatées d'avance

	31-déc	
	2015	2014
Loyers payés d'avance (GIP)	7 922	8 594
Frais généraux	230	210
Maintenance et redevance informatique	124	225
Primes d'assurance	315	176
	8 591	9 204

Les loyers payés d'avance sont constitués par des concours financiers versés par France Galop au Groupement d'Intérêt Public chargé de rénover l'hippodrome de Chantilly, en vue de contribuer au financement de cette rénovation (2002-2006), ainsi qu'à la réalisation de la piste en sable fibrée (2011).

Ces concours devant se traduire par une réduction des loyers à verser au propriétaire de l'hippodrome, ils ont été comptabilisés en tant que loyers constatés d'avance et seront comptabilisés en charge sur la durée de la convention d'occupation de l'hippodrome, soit jusqu'en 2032.



Note 12 Capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice après affectation	Variation des subventions	Résultat de l'exercice	Montants à la clôture de l'exercice		
				Avant affectation	Proposition d'affectation	Après proposition d'affectation
- Réserve pour régulation du financement des immobilisations	145 096			145 096	1 780	146 876
- Réserve pour régulation des encouragements à l'élevage	48 970			48 970	-2 316	46 654
- Réserve pour rénovation de Longchamp	73 500			73 500		73 500
Réserves fonds de modernisation	46 877			46 877		46 877
Report à nouveau	94 669			94 669	-45 398	49 271
	<u>409 112</u>			<u>409 112</u>	<u>-45 934</u>	<u>363 178</u>
- Résultat de l'exercice			-45 934	-45 934	45 934	
- Subventions d'équipement	857	-187		671		671
	<u>409 970</u>	<u>-187</u>	<u>-45 934</u>	<u>363 849</u>	<u>-</u>	<u>363 849</u>

La réserve pour régulation du financement des immobilisations correspond à la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la clôture de l'exercice. Cet ajustement est effectué chaque année à travers l'affectation du résultat annuel, conformément au plan comptable des sociétés de courses. Il permet de mettre en valeur le montant des réserves qui serait nécessaire au financement du renouvellement de l'actif net immobilisé de France Galop.

La réserve de régulation des encouragements à l'élevage vise à doter France Galop des ressources nécessaires pour assurer, quel que soit le niveau du résultat, une permanence dans les montants versés au titre des encouragements à l'élevage.

La réserve pour rénovation de Longchamp est constituée dans la perspective du chantier du Nouveau Longchamp.

La réserve au titre du fonds de modernisation correspond à la part reçue par France Galop de l'État dans un concours financier destiné à assurer le financement de l'outil informatique du GIE PMU. Ce concours a été perçu en plusieurs tranches à partir de 1984. A la suite d'un accord en 1997 sur la répartition du fonds entre les membres de l'indivision, ce fonds représente 50 % des sommes versées par l'État. Ayant été reversé au GIE PMU, sa contrepartie est une créance sur le GIE PMU (voir note 6).



Les subventions d'investissement s'analysent comme suit en début et en fin d'exercice, principalement par sites bénéficiaires des subventions.

<u>Montants bruts perçus</u>	Ouverture de l'exercice	Encaissement	Sorties	clôture de l'exercice
Auteuil	5			5
Siège				
Longchamp	32			32
Deauville	174			174
Saint Cloud	987	42	-600	429
Maisons-Laffitte	3 434		-176	3 258
Chantilly	65			65
Total	4 696	42	-776	3 963
<u>Reprises en résultat</u>	clôture de l'exercice	Reprise	Sorties	clôture de l'exercice
Auteuil	3	1		4
Siège				
Longchamp	22	2		24
Deauville	124	6		130
Saint Cloud	761	14	-600	176
Maisons-Laffitte	2 891	200	-176	2 915
Chantilly	37	6		43
Total	3 839	229	-776	3 292
Montant net	857	-187		671



Note 13 Provisions pour risques et charges

	Ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises		Clôture de l'exercice
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Engagements sociaux :					
- indemnités de départ à la retraite	23 277	1 879	-1 102	-645	23 409
- médailles du travail	1 658		-27	-237	1 394
Provisions pour risques :					
- contentieux	1 556	32	-150	-591	847
- divers	179	55		-57	177
Provisions pour charges					
- charges sociales	549	1 900	-549		1 900
- PMH - GTHP	10 163	30	-5 397		4 796
- divers	4 733	1 089		-1 954	3 867
Total	42 114	4 985	-7 224	-3 484	36 390

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée de la manière suivante :

- ✓ les droits acquis par le salarié à l'âge de la retraite sont calculés à partir du salaire mensuel brut moyen de 2015, compte tenu d'un taux d'augmentation moyen des salaires calculé sur la moyenne des augmentations accordées sur les trois dernières années, jusqu'à l'année de départ à la retraite (67 ans).
- ✓ la provision est calculée en fonction de l'ancienneté acquise en 2015 par rapport à l'ancienneté qui serait acquise à l'âge de la retraite.
- ✓ elle est actualisée sur la base d'un taux actuariel déterminé par référence au taux des obligations d'émetteurs privés de premier rang.
- ✓ les droits ainsi calculés, sont pondérés par la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite et du taux de rotation du personnel qui est très faible au sein de France Galop.

	31-déc.-13	31-déc.-14	31-déc.-15
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,79%	3,28%	2,33%
Taux d'actualisation	3,095%	1,40%	2,05%
Taux de Turnover	0,00%	0,07%	0,00%
Montant des écarts actuariels	- €	5 535 354 €	- 1 788 156 €
Durée d'amortissement	0	21,9	21,7



Les écarts actuariels cumulés à la clôture de l'exercice résultent principalement de la réduction du taux d'actualisation en 2014 compensé pas sa remontée en 2015. L'écart de 2014 étant supérieurs à 10 % de la « dette IDR » a été amorti en 2015 sur 21,9 années, soit la durée moyenne résiduelle d'activités des salariés. Il en résulte une charge de 253 K€ en 2015.

Si la méthode du corridor n'avait pas été appliquée en 2015, la charge liée à la provision pour indemnités de départ à la retraite aurait été diminuée de 7.071 K€, soit un produit de € 5.445 K€ au lieu d'une charge de 1.626 K€ (une charge de 6.561 K€ au lieu de 1.300 K€ en 2014). La provision au bilan aurait été de € 21.621 K€.

	Montant au 31/12/2014	Gains / Pertes actuariales de l'exercice	Utilisation de la provision	Charge de l'exercice				Montant au 31/12/2015
				Amortissement des écarts actuariales	<i>Droits acquis sur la période</i>	<i>Effet Désactualisation</i>	Sous-Total	
Dette IDR	28 812	-7 071	-1 747		1 223	403	1 626	21 621
Ecarts actuariels	-5 535	7 071		253			253	1 788
Total Provision	23 277	0	-1 747	253	1 223	403	1 879	23 409



Note 14 Dettes financières

	31-déc	
	2015	2014
Soldes bancaires créditeurs	1 530	2 150
Emprunts et dettes financières divers	161	164
Total dettes financières	1 690	2 315

Les dettes financières ont des échéances à plus d'un an et à moins de cinq ans à hauteur de 155 milliers d'euros (159 milliers d'euros au 31 décembre 2014) et, pour le solde, à moins d'un an.

Note 15 Solde des dettes Fournisseurs

Solde au	DETTES A ECHOIR			DETTES ECHUES			TOTAL
	< ou = 30 j	De 31 à 60 j	> 60 j	< ou = 30 j	De 31 à 60j	> 60 j	
Dettes fournisseurs et immobilisations Factures non parvenues	2 775	3 362	199	1 763	137	468	8 704
TOTAL AU BILAN AU 31/12/2015 <i>Dont litiges et RG</i>							11 673 626
Dettes fournisseurs et immobilisations Factures non parvenues	2 664	4 661	415	2 135	73	223	10 171
TOTAL AU BILAN AU 31/12/2014 <i>Dont litiges et RG</i>							13 048 638



Note 16 Dettes fiscales et sociales

	31-déc	
	2015	2014
Personnel	7 359	7 959
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 830	6 004
Etat	4 719	2 751
Total dettes fiscales et sociales	<u>19 908</u>	<u>16 715</u>



Note 17 Groupe et associés

	31-déc	
	2015	2014
Fédération Nationale	12 960	36 629
GTHP	2 163	2 919
Prestataires PMH	24 580	728
ORPESC	535	
AFASEC	26	31
Total	<u>40 263</u>	<u>40 307</u>

Note 18 Produits PMU et PMH

	2015	2014
Produits provenant du GIE PMU		
- réunions françaises	331 420	347 718
- courses étrangères	41 911	38 614
Produits PMH	2 799	3 378
sous total 1	<u>376 130</u>	<u>389 710</u>
Revenus provenant des réunions de province :		
- régime général	50 315	57 110
- régime dérogatoire	56 579	59 099
sous total 2	<u>106 894</u>	<u>116 209</u>
Equilibrage Trop → Galop	2 049	
Total	<u>485 073</u>	<u>505 919</u>



	2015				2014
	PMU		PMH	Pari Mutuel	Pari Mutuel
	Réunions Françaises	Courses Etrangères			
Enjeux France	2 032 426	364 244	23 588	2 420 259	2 496 976
Enjeux Etranger	173 910	38 697		212 607	194 837
Retour parieurs	-1 337 431	-245 739	-18 554	-1 601 725	-1 654 725
PBP Etranger et Internet	-338 591	-84 285		-422 875	-407 230
Produit Brut des Paris	<u>530 314</u>	<u>72 918</u>	<u>5 034</u>	<u>608 266</u>	<u>629 857</u>
Taxe Sécurité Sociale	33 619	5 736	425	39 780	41 122
Taxe Etat	98 991	16 889	1 250	117 129	121 083
TVA Collectée/part Sté	66 284	8 382	560	75 226	77 942
Part Société	331 420	41 911	2 799	376 130	389 710
	<u>530 314</u>	<u>72 918</u>	<u>5 034</u>	<u>608 266</u>	<u>629 857</u>
Part Institution/Enjeux France	17,74%	13,15%	11,87%	17,02%	17,06%
Retour parieur/Enjeux France	71,61%	77,12%	78,66%	72,48%	72,43%

Les produits PMU et PMH correspondent à la rémunération sur les enjeux portant sur les courses organisées par France Galop sur ses propres hippodromes (6 hippodromes parisiens et l'hippodrome d'Enghien).

Les autres produits correspondent principalement à la rémunération de France Galop sur les enjeux PMU collectés sur les hippodromes de province. Leur détermination repose sur la quote-part du Produit Brut des Paris minorée de la rémunération revenant à la société de courses organisatrice.

Depuis le 23 septembre 2010, le PMU étant devenu opérateur sur le online, la ressource nette des sociétés de courses résulte de la différence entre les sommes engagées sur le offline uniquement minorées des sommes revenant aux parieurs gagnants, de la fiscalité (5,3 %) et des taxes sociales (1,8 %), de la TVA sur le Produit Brut des jeux.



Note 19 Produits de la gestion propre

	2015	2014
Recettes sur public	1 365	1 318
Plus value sur prix de réclamations et amendes	890	928
Entrées et forfaits	6 471	6 731
Produits des terrains	4 116	4 267
Cotisations des sociétaires	264	263
Prestations aux intervenants	1 212	1 128
Vente de publications	177	184
Locations de boxes et établissements	728	778
Locations logements au personnel	159	179
Autres locations annuelles	1 442	1 298
Produits des concessions	1 255	1 426
Produits de parrainage	9 567	11 377
Droits TV	3 076	2 573
Locations d'espaces	424	329
Autres produits d'exploitation	2 817	2 328
Taxe affectée sur Online hippique	27 166	26 624
Subvention versée par la Fédération Nationale	16 766	16 766
Total	77 895	78 498

La taxe affectée sur les enjeux hippiques en on line a été perçue pour la première fois en 2014. Elle représente 6,1 % des enjeux on line sur les courses hippiques.

A hauteur de 12,2 millions d'euros, la subvention d'exploitation provenant de la Fédération Nationale des Courses Françaises est versée au titre d'un différentiel, en défaveur de France Galop, sur les coûts d'organisation des réunions entre France Galop et le Cheval Français. A hauteur de 4,6 millions d'euros, cette subvention correspond à une participation de la FNCF aux primes aux éleveurs.



Note 20 Charges pari mutuel et autres services communs

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Contribution aux charges du GIE PMU :		
- frais de gestion	107 209	112 021
- solde frais de gestion	3 917	405
sous total 1	<u>111 125</u>	<u>112 426</u>
QP opérations faites en commun avec le PMU :		
- quote part sportif et poker	6 694	6 279
- quote part internet hippique	-4 688	-7 555
sous total 2	<u>2 005</u>	<u>-1 276</u>
Equilibrage Galop → Trot		1 730
Contribution aux charges du Pari Mutuel Hippodrome		
- GIE PMH	6 837	8 545
- Parcours Client (PMU)	528	
sous total 3	<u>7 366</u>	<u>8 545</u>
Charges PMU sur courses étrangères	21 672	19 534
Contribution AFASEC	9 700	8 600
Part des charges de l'ORPESC supportée par France Galop	535	
Contribution FNCF - organismes sociaux		1 200
Part des charges de la Fédération Nationale des Courses Françaises supportée par France Galop	29 369	30 217
Part de France Galop dans les charges du GIE Groupement Technique des Hippodromes Parisiens	20 715	20 165
Autres	257	380
Total	<u><u>202 744</u></u>	<u><u>201 521</u></u>

Note 21 Charges spécifiques province

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Contribution aux frais de gestion sur les paris régionaux de province	-15	-21
Subventions spécifiques, sociétés de province	1 054	107
Total	<u><u>1 039</u></u>	<u><u>86</u></u>



Note 22 Charges spécifiques encouragements à l'élevage

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Prix et allocations	182 557	181 955
Primes propriétaires attribuées aux chevaux nés et élevés en France	44 622	45 041
Primes aux éleveurs	31 454	31 070
Transports chevaux (transporteurs, VP)	9 131	9 436
Autres encouragements (saillies, autres, ...)	1 129	1 127
Compensation TVA entraînement des non assujettis	5 019	4 997
Total	<u><u>273 912</u></u>	<u><u>273 627</u></u>

Les prix et allocations versés par France Galop sont fixés par catégorie de course (groupe 1, groupe 2, etc.), par lieu (Paris, Province), par discipline (plat, obstacle).

Les gains de courses revenant aux chevaux gagnants et placés sont distribués aux propriétaires, entraîneurs et éleveurs puis répartis à destination des jockeys sur la base des pourcentages fixés par le code des courses.

La compensation versée à l'entraînement pour les propriétaires non assujettis est financée par le différentiel de fiscalité (7,1 % vs 7,5 %) qui représente une amélioration de la part institution versée aux sociétés Mères.

Note 23 Services extérieurs

Les autres services extérieurs comprennent principalement les locations, l'entretien et les primes d'assurance.

Les locations incluent les sommes versées par France Galop aux propriétaires des hippodromes parisiens dont l'association assure la gestion. Les conventions de location sont de natures diverses.

Les conventions d'occupation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp avaient été renouvelées le 18 octobre 2006 avec la Mairie de Paris pour une durée de 20 ans. Le loyer est indexé sur l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.

Par avenant en date du 27 décembre 2012, la convention du 18 octobre 2006 a été résiliée au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention en date du 27 décembre 2012, à effet du 1er janvier 2013, a été conclue avec la Ville de Paris pour une durée de 40 ans à partir de la mise en service du nouveau Longchamp et à échéance maximale du 31 décembre 2056.

**Note 24 Charges de personnel**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Rémunérations	28 066	27 140
Charges Sociales et divers	14 740	14 544
Total	<u><u>42 806</u></u>	<u><u>41 684</u></u>
Charges de personnel sur le compte de résultat	42 806	41 684
Personnel intérimaire et frais de déménagements	1 393	1 316
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 166	1 251
Total	<u><u>45 365</u></u>	<u><u>44 251</u></u>

Les charges de personnel 2015 ne comprennent pas de charge liée à l'intéressement des salariés.

L'accord d'intéressement a été renouvelé le 27 juin 2013 entre les représentants du personnel et la direction de France Galop avec, comme objectifs, de contribuer à la création d'un esprit commun à tous et de faire participer les collaborateurs de France Galop aux bons résultats économiques de l'entreprise. Selon cet accord conforme à la législation et conclu pour 3 ans, l'intéressement :

- ✓ a un caractère variable et incertain ;
- ✓ est assis sur des données propres à l'entreprise ;
- ✓ et bénéficie à tous les salariés sous contrat de travail (sous condition d'ancienneté minimale requise).

**Note 25 Produits financiers**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	222	1 040
Produits financiers sur créance PMU (note 6)	9	96
Intérêts CAT-DAT	2 554	3 231
Produits financiers divers	49	80
Total	<u><u>2 834</u></u>	<u><u>4 446</u></u>

Note 26 Résultat exceptionnel

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Reprises sur créances irrécouvrables	2	6
Créances irrécouvrables	-10	-85
QP subventions virées en résultat	229	356
Subventions accordées	-393	-133
Produits de cessions des immobilisations	1 487	116
Valeur nette des immobilisations cédées	-618	-29
Valeur nette des immobilisations mises au rebut	-103	
Reprises de provisions	7 933	3 032
Dotations aux provisions	-1 121	-2 356
Autres produits exceptionnels	11 866	808
Autres charges exceptionnelles	-27 284	-1 051
Résultat Exceptionnel	<u><u>-8 012</u></u>	<u><u>664</u></u>

Ce résultat intègre en 2015 les coûts liés au Plan de Sauvegarde de l’Emploi du GIE PMH (25,6 M€) minorés des reprises de provisions pour départs en retraite des personnels du GIE constituées sur les exercices précédents (4,9 M€), ainsi que de la subvention de la FNCH de 11,5 M€.



Note 27 Information sur les entités liées

	Raison Sociale	Forme Juridique	Activité	% de contrôle ou quote-part	Charges FRANCE GALOP 2015
PMU	Pari Mutuel Urbain	GIE	Collecte des paris hippiques hors hippodromes	47,1 %	220.214 K€
EQUIDIA	-	SAS	Gestion éditoriale des chaînes thématiques Equidia Live et Equidia Life	47,5 %	7.223 K€
PMH	Pari Mutuel Hippodrome	GIE	Collecte des paris hippiques dans l’enceinte des hippodromes (jusqu’au 15/9/15)	49,1 %	6.837 K€
GTHP	Groupement Technique des Hippodromes Parisiens	Association Loi 1901	Organisation technique des réunions de courses des sociétés mères (vidéo, accueil du public, juges, vétérinaires, parking, …)	60,7 %	21.596 K€
FNCF	Fédération Nationale des Courses Françaises	Association Loi 1901	Coordination de la politique commune et représentation de l’Institution des courses	N/A	29.369 K€
AFASEC	Association de Formation et d’Action Sociale des Écuries de Courses	Association Loi 1901	Gestion et financement des écoles d’apprentis, des foyers et de l’action sociale du personnel des écuries de courses	N/A	9.700 K€
ORPESC	Organisme de Retraite et de Prévoyance des Employés des Sociétés de Courses	Association Loi 1901	Gestion des retraites et de la prévoyance des personnels de l’Institution des Courses	50%	535 K€
FIAH	Fédération Internationale des Autorités Hippiques	Association Loi 1901	Organisation et réglementation de l’activité hippique sur la scène internationale	N/A	15 K€
FRBC	French Racing and Breeding Committee	Association Loi 1901	Promotion de l’élevage et des courses françaises à l’étranger	50 %	345 K€
FEE	Fonds Européen de l’Élevage		Fonds de promotion et d’encouragement à l’élevage	N/A	0 K€



Note 28 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS LIES A LA RESPONSABILITÉ DE MEMBRE DANS LES GIE ET ASSOCIATIONS

GIE - PMU

Total du passif :	456,5 M€
dont provisions couvrant les indemnités de départ à la retraite, les indemnités, salaires et rentes des plans sociaux en cours :	15,5 M€

GIE - PMH

Total du passif :	54,1 M€
-------------------	---------

Compte tenu de la cessation d'activité du GIE PMH depuis le 16/9/16, toutes les conséquences financières ont été provisionnées dans les compte sociaux du GIE et la quote-part des indemnités de départ à la retraite provisionnée dans les comptes de France Galop a été reprise.

GTHP

Total du passif :	8,5 M€
-------------------	--------

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrites en engagements hors bilan dans les comptes du GTHP mais provisionnées pour leur quote-part dans ceux de France Galop.

Par acte du 1er octobre 2014, France Galop et la SECF se sont constituées caution, solidaire entre elles, du PMU pour garantir le paiement du solde des comptes parieurs en ligne ouverts ou destinés à être ouverts dans les livres du PMU, dans le cadre de l'exploitation des agréments délivrés par l'ARJEL au PMU.

Le montant garanti par ledit engagement est limité à la somme maximale de 20 millions d'euros.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

L'évaluation des engagements relatifs au régime des Allocations de Retraite Supplémentaires (ARS) de l'ORPESC au 31 décembre 2015 tient compte de la mise en place en place d'un nouveau régime à partir du 1^{er} octobre 2014 en application de l'accord du 22 avril 2014 (voir note 2 ci-dessus).

Conformément aux termes du décret de 1997 sur l'institution des courses, le financement de ce régime est assuré par les gains non réclamés, attribués annuellement par le Fonds des Gains Non Réclamés à l'organisme payeur de ces indemnités, l'ORPESC.

Un accord portant sur la réforme du régime des ARS a été signé le 22 avril 2014. Le régime a été fermé pour les nouveaux entrants et maintenu pour les salariés bénéficiant d'une ancienneté de plus de 15 ans. Pour les salariés présentant une ancienneté inférieure à 15 ans, deux alternatives ont été proposées: opter pour le régime A.R.S., ou renoncer définitivement à ce régime en contrepartie d'une indemnité destinée à compenser la perte du bénéfice des ARS.



Selon l'étude réalisée par les consultants de l'ORPESC (le cabinet INSTI7), le montant actuariel des retraites supplémentaires se rapportant aux salariés de FRANCE GALOP s'élève à : 151,66 M€ au titre des services passés, dont 114,40 M€ pour les retraites liquidées.

L'impact des changements peut s'analyser comme suit :

En M€	Rappel des engagements au 31/12/2014	Rappel des engagements au 31/12/2015
Services passés	160,04	151,66
Dont retraites liquidées	121,88	114,40

Cet engagement a été évalué en tenant compte d'un taux d'actualisation par référence à l'indice OAT 20 ans au 31 décembre 2015. Cet indice est identique à celui à fin 2014.

S'agissant de l'engagement total au niveau de l'Institution des courses, incluant les différents GIE et associations dont l'engagement, remonte in fine, au niveau des deux sociétés mères (engagement réaffirmé par l'accord du 22 avril 2014), la situation s'établit comme suit :

En M€	Rappel des engagements au 31/12/2014	Rappel des engagements au 31/12/2015
Services passés	858,66	841,76
Dont retraites liquidées	581,35	574,76

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Le Conseil d'Administration a autorisé la Société à se porter caution solidaire, pour une durée de 20 ans, de l'AFASEC envers la Région Picardie, à deux reprises, pour toutes sommes qui devraient lui être remboursées au titre de l'aide au financement d'investissements :

<u>Date du Conseil d'Administration</u>	<u>Nature des investissements</u>	<u>Montant</u>
26 novembre 2002	Construction d'un internat et d'un restaurant	59.986 €
23 avril 2007	Rénovation de bâtiments existants, construction et rénovation de boxes écurie d'application, réalisation de travaux VRD et démolition	712.000 €



Le Conseil d’Administration du 23 avril 2007 a également autorisé la Société à se porter caution solidaire, de l’emprunt souscrit par la Société des Courses de Vichy Auvergne pour financer son projet d’extension et de construction d’un nouveau bâtiment sur l’hippodrome. Le coût total du crédit est de 1.018.549 € et la durée du cautionnement est de 17 ans et 3 mois. Le montant de l’engagement garanti au 31 décembre 2015 est de :

Capital restant dû	402.822 euros
Date de fin de caution	31-05-2024
Intérêts restant à courir	49.425 euros

ENGAGEMENTS RECUS

VENTE DU TERRAIN DE LA CLINIQUE DES JOCKEYS DE MAISONS-LAFFITTE

Aux termes de l’acte de vente en date du 10 octobre 2005 entre France Galop et le Centre Hospitalier des Courses de Maisons-Laffitte du terrain grevé d’un bail emphytéotique sis 19 bis, avenue Eglé, une clause de complément de prix éventuel a été prévue.

Cette clause stipule : *« il est expressément convenu que dans l’hypothèse où l’ACQUEREUR procéderait à l’aliénation sous quelque forme que ce soit, du bien objet des présentes, avant la date du 1er janvier 2022, ce dernier serait redevable envers le VENDEUR d’un complément de prix égal à 20 % de la plus-value constatée. »*

Pour garantir l’éventuelle créance, une hypothèque conventionnelle a été inscrite sur ledit bien au profit de France Galop à hauteur forfaitaire de 180.000 euros jusqu’au 1er janvier 2024.

Par jugement du 7 mars 2014, le TGI de Versailles a prononcé l’ouverture d’une procédure de sauvegarde au bénéfice du Centre Hospitalier des Courses. Par jugement du 20 mars 2015, le tribunal a homologué le projet de plan de redressement par voie de continuation, ce qui a permis le maintien de l’activité, la préservation de l’emploi et le désintéressement des créanciers.

Le plan de redressement prévoyait la cession du terrain et de l’immeuble sis 19 bis, avenue Eglé, pour laquelle nous avons fait valoir notre hypothèque conventionnelle qui a été admise au passif de la fondation. France Galop a donc été réglée de 180.000 euros en complément du prix de la vente initiale, le 16 juin 2015.



Note 29 Effectifs

Sites	31-déc				2014
	2015				
	Cadres	Maîtrises	Employés	Total	
Siège Social	111,9	56,0	3,0	170,9	166,9
Auteuil	5,0	6,0	38,0	49,0	52,0
Longchamp	3,0	7,0	29,0	39,0	43,0
Saint-Cloud	4,0	4,0	29,0	37,0	39,0
Chantilly	3,0	11,0	65,0	79,0	77,0
Deauville	1,0	3,0	21,0	25,0	26,0
Maisons Laffitte	5,0	3,0	46,5	54,5	60,5
Total sites	21,0	34,0	228,5	283,5	297,5
Total FRANCE GALOP	132,9	90,0	231,5	454,4	464,4

Note 30 Statut fiscal

France Galop est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sur l'ensemble de ses recettes.

L'activité d'organisation de courses hippiques est exonérée de Contribution Économique Territoriale ; seuls les moyens utilisés pour le fonctionnement du PMH constituent la base d'imposition de France Galop.

L'activité de France Galop, par son statut associatif et par sa gestion ne revêt pas de caractère lucratif. La société est exonérée de l'Impôt sur les Sociétés (IS).



Note 31 Résultat sur cinq ans

	2011	2012	2013	2014	2015
<u>Réserves (après affectation) :</u>					
- Réserve Fonds De Modernisation	46 877	46 877	46 877	46 877	46 877
- Réserve pour régulation du financement des immobilisations des encouragements à l'élevage pour rénovation de Longchamp	147 427	152 387	143 250	145 096	146 876
	44 000	51 000	51 000	48 970	46 654
	53 000	60 000	73 500	73 500	73 500
<u>Report à nouveau et résultat de l'exercice :</u>					
- Résultat de l'exercice	35 901	14 138	6 275	- 13 519	- 45 934
- Report à nouveau (après affectation du résultat de l'exercice)	110 914	106 091	108 004	94 669	49 271
<u>Activités de l'exercice :</u>					
PMH					
- Nombre de réunions	206	219	216	224	221
- Montant des enjeux	33 992	31 851	31 165	28 747	23 588
Premium					
- Nombre de réunions	206	219	216	224	222
- Montant des enjeux s/courses françaises	2 568 578	2 564 963	2 412 633	2 299 454	2 206 336
- Montant des enjeux s/courses étrangères	195 095	278 360	327 904	363 611	402 942
<u>Contribution nette sur Pari Mutuel</u>					
	413 199	405 218	392 136	363 590	340 368
Premium					
- PMH	419 194	411 506	398 788	370 127	346 541
	- 5 995	- 6 288	- 6 652	- 6 537	- 6 174
<u>Encouragements</u>					
Dotation France Galop	249 693	262 551	268 058	273 627	273 912
Sur entrées et forfaits	238 775	250 824	255 292	259 795	260 369
Sponsors	6 261	6 114	6 104	6 731	6 471
	4 657	5 612	6 662	7 101	7 071
<u>Personnel :</u>					
- Effectif présent au 31 décembre	480,4	487,8	475,4	464,4	454,4
- Montant de la masse salariale	39 748	40 611	42 448	41 684	42 806



Note 32 Évènements post-clôture

Néant



Note 33 Tableau des Flux de Trésorerie

	2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat de l'exercice	-45 934	-13 519
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	417	381
- Dotation aux amortissements et variation des dépréciations des immobilisations corporelles	12 112	12 926
- Reprise de subventions d'investissement	-229	-356
- Variation nette des provisions pour risques et charges	-5 723	774
- Plus ou moins Value sur sorties d'immobilisation	-236	107
Capacité d'Autofinancement	-39 594	314
Variation du besoin en fonds de roulement	27 201	-13 772
Flux net de trésorerie liés à l'activité (I)	-12 393	-13 457
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Paiements sur acquisition d'immobilisation	-16 615	-16 265
Encaissements sur sorties d'immobilisation	1 487	87
Remboursement de prêts	364	81
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements (II)	-14 763	-16 096
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements sur subventions d'investissement	42	
Variation des dettes financières	-4	5
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (III)	38	5
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice (I) +(II) +(III)	-27 118	-29 549
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	371 152	400 701
Trésorerie à la clôture de l'exercice	344 035	371 152

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeurs mobilières de placement	330 884	364 064	392 514
Disponibilités	14 680	9 239	10 478
Soldes bancaires créditeurs	-1 530	-2 150	-2 290
Total	344 035	371 152	400 701



Note 34 Soldes Intermédiaires de Gestion

	31-déc	
	2015	2014
Produits du GIE PMU	331 420	347 718
Produits GIE PMU/réunions de province	106 894	116 209
Produits GIE PMU/courses étrangères	41 911	38 614
Produits du GIE PMH	2 799	3 378
Equilibrage Trop → Galop	2 049	
Produits du Pari Mutuel	485 073	505 919
Charges du GIE PMU	-111 125	-112 426
Charges GIE PMU/courses étrangères	-21 672	-19 534
Charges GIE PMH	-6 837	-8 545
Parcours Client (PMU)	-528	
Equilibrage Galop → Trot		-1 730
Charges du Pari Mutuel	-140 163	-142 235
Solde brut du Pari Mutuel	344 910	363 684
Autres charges liées aux enjeux	-1 039	-86
Solde brut sur enjeux	343 872	363 598
Encouragements à l'Élevage	-273 912	-273 627
Produits de la gestion propre	33 653	34 915
Taxe affectée sur Online hippique	27 166	26 624
Subventions	16 766	16 766
Marge	147 545	168 276
Achats non stockés	-12 562	-13 127
Autres charges externes	-102 473	-94 899
Consommation en provenance de tiers	-115 036	-108 026
Valeur ajoutée	32 509	60 250
Impôts, taxes et versements assimilés	-4 856	-4 997
Charges de personnel	-42 806	-40 844
Intéressement des salariés		-840
QP sur opérations faites en commun	-2 005	1 276
Charges non déductibles de la valeur ajoutée	-9 971	-18 542
Excédent brut d'exploitation	-27 128	-3 697
Reprises de provision	3 264	2 038
Dotations aux amortissements et provisions	-16 890	-16 946
Résultat de l'exploitation	-40 754	-18 605
Résultat financier	2 832	4 422
Résultat exceptionnel	-8 012	664
Résultat	-45 934	-13 519



KPMG Audit
Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
CS 60865
92006 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

**FRANCE GALOP - Société
d'Encouragement pour l'Amélioration des
Races de Chevaux de Galop en France -
Association Loi 1901**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015
**FRANCE GALOP - Société d'Encouragement pour
l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France -
Association Loi 1901**
46, place Abel Gance - 92655 Boulogne Cedex
Ce rapport contient 40 pages
Référence : BI. 162-58

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de sociétés indépendantes appartenant à
KPMG International Cooperative, ("KIC") ne doit aucun

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à destination et
siège de siège France
Inscrite au Tribunal de Commerce de Paris sous le n° 14 300 011 011
et à la Compagnie Nationale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 102 €
Code A.F.C. 6920Z
TVA Unif. Européenne
FR 77 75 428 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

FRANCE GALOP - Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France - Association Loi 1901

Siège social : 46, place Abel Gance - 92655 Boulogne Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association FRANCE GALOP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



FRANCE GALOP - Société d'Encouragement pour l'Amélioration
des Races de Chevaux de Galop en France - Association Loi 1901
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 « Méthodes comptables » de l'annexe précise que les écarts actuariels liés à la provision pour indemnité de départ sont enregistrés en résultat selon la méthode dite du « corridor ». La note 13 de l'annexe « provisions pour risques et charges » indique l'incidence de l'application de cette méthode sur les comptes de l'année 2015. Nous avons vérifié que cette méthode avait été mise en œuvre en conformité avec la réglementation comptable en vigueur et nous nous sommes assurés que les informations requises étaient fournies dans l'annexe.

La note 2 « Méthodes comptables » de l'annexe fait également état de l'engagement relatif au paiement des allocations de retraite supplémentaire, pris par France Galop à l'égard de son personnel et du personnel d'autres entités de l'institution des courses hippiques. Elle précise les raisons pour lesquelles aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes annuels de France Galop. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la conformité de cette méthode à la réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 11 mai 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Benoît Lebrun
Associé